



Արևմտահայաստանի Հանրապետության նախագահի Կարգադրության հիմամբ Մարտի 1-ին

Presidential Council of the Republic of Western Armenia

A l'attention de Madame Maria Vladimirovna ZAKHAROVA,

Directrice du département de l'information et de la presse du Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie

Le 25 avril 2017,

Chère Madame ZAKHAROVA,

Nous avons appris avec une grande satisfaction votre solidarité avec le peuple arménien, dans le cadre de la commémoration des victimes du génocide perpétré contre le peuple arménien dans sa patrie historique, en Arménie Occidentale, appuyée par la résolution de la Douma russe du 14 avril 1995 :

« Se fondant sur les preuves irréfutables qui témoignent du massacre des Arméniens survenu de 1915 à 1922 sur le territoire de l'Arménie Occidentale ;

Conformément aux conventions de l'ONU :

1- du 9 décembre 1948 concernant la prévention et la répression du crime de génocide ;

2- du 26 novembre 1968 concernant l'imprescriptibilité des crimes de guerre et crimes contre l'humanité ;

Soucieux dans le même temps de restaurer la vocation de l'Etat russe en matière de droits de l'Homme ;

Soulignant qu'en 1915 déjà, à l'initiative de la Russie, les puissances européennes avaient qualifié le massacre des Arméniens de crimes contre l'humanité¹ ;

¹ http://www.western-armenia.eu/news/Actualite/2016/La_Grande_Guerre_et_les_premiers_plans_pour_restaurer_un_Etat_Armenien_en_Armenie_Occidentale-16.05.2016.pdf

Rappelant que la politique d'élimination de l'élément arménien du territoire de l'Arménie historique obéissant aussi à une volonté de nuire à la Russie ;

Condamne les responsables de l'extermination de la population arménienne de 1915 à 1922.

Exprime sa profonde sympathie au peuple arménien et considère le 24 avril comme journée des victimes du génocide ».



Nous, les Arméniens d'Arménie Occidentale avons une conscience profonde du soutien vrai et sincère du peuple russe, un soutien continu dans le temps.

Pour preuve, à Petrograd, le 29 Décembre 1917 (11 Janvier 1918) la Russie a promulgué le décret sur l'Arménie turque, reconnaissant au peuple arménien de l'Arménie Occidentale son droit à l'autodétermination jusqu'à son indépendance.

Nous célébrerons dès la fin de l'année son Centenaire, puisque ce Décret, aujourd'hui, est admis comme une pièce réelle et tangible d'un acte de reconnaissance exceptionnel pour notre peuple de la restauration de ses droits sur sa patrie historique.

Aussi, à cette occasion, le gouvernement d'Arménie Occidentale invite la Fédération de Russie comme elle en a la possibilité par l'article 433 du traité de Paix de Sèvres (1920) à réfléchir sur la possibilité de rejoindre la liste des Etats signataires, ce qui confirmerait de la part de la Fédération de Russie, le décret sur l'Arménie turque (Arménie Occidentale), et le rôle de la Fédération de Russie favorable à un plan de paix international en direction de l'émission de l'acte juridique final de la Première Guerre mondiale.

Permettez-nous, Madame ZAKHAROVA, à notre tour d'exprimer notre sincère et mutuelle solidarité et respect en direction de la Fédération de Russie et du peuple russe appelant à une victoire inébranlable dans les justes aspirations et les droits de nos deux nations.

Respectueusement,

Armenag APRAHAMIAN

Président de la République d'Arménie Occidentale

stat.gov.wa@haybachdban.org